

Arrêté portant radiation d'un mandataire auprès de la régie de recettes de la piscine intercommunale située à Louvres

Arrêté 22.109

Mandataire radié : Monsieur Abdelmalek ITTOUCHENE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et R.1617-1 et suivants fixant les conditions d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies des collectivités territoriales et des établissements locaux ;

Vu le décret n°2005-1601 du 19 décembre 2005 modifié relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 modifié abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son Article 22 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n° A 15-579-SRCT du 9 novembre 2015 portant fusion des communautés d'agglomération Roissy Porte de France et Val de France et extension de périmètre à dix-sept communes de la communauté de communes Plaines et Monts de France au 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°19.153 du 27 juin 2019 créant la régie de recettes auprès de la piscine intercommunale située à Louvres ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°20.040 du 5 mars 2020 modifiant la régie de recettes de la piscine intercommunale située à Louvres ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°20.109 du 11 juillet 2020 relative à l'élection de Monsieur Pascal DOLL en qualité de Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°21.178 du 23 septembre 2021 modifiant les régies de recettes auprès des piscines intercommunales situées à Claye-Souilly, Fosses, Garges-lès-Gonesse, Gonesse, Goussainville, Louvres, Roissy-en-France, Sarcelles, Survilliers, Villiers-le-Bel, Mitry-Mory ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 2 septembre 2022 ;

Considérant le départ à la retraite de Monsieur Abdelmalek ITTOUCHENE en date du 1^{er} avril 2022 ;

ARRETE

Article 1 :

Monsieur Abdelmalek ITTOUCHENE est radié de ses fonctions de mandataire auprès de la régie de recettes de la piscine intercommunale située à Louvres, à compter du 1^{er} avril 2022.

Article 2 :


Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et Madame la Responsable du Centre des Finances Publiques de Sarcelles, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera faite à Madame la Responsable du Centre des Finances Publiques de Sarcelles.

Fait à Roissy-en-France, le 15 DEC. 2022

Président,

Pascal DOLL

La Responsable du centre des finances
publiques,

Annie RABASSE

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Président ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.